

République du Congo | Garantisiez un environnement favorable aux défenseur.es des droits humains

28.11.2019



Les 20 et 21 Novembre, le Service International pour les Droits de l'Homme (ISHR) et la Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme (RPDH) ont organisé un atelier de sensibilisation pour une meilleure protection juridique des défenseur.es des droits humains. Cet atelier a vu la participation d'une trentaine d'organisations de la société civile travaillant sur des thématiques telles que la protection des peuples autochtones (notamment leurs droits fonciers), la préservation de l'environnement et de la biodiversité, la gouvernance forestière ou encore la gouvernance des ressources naturelles. La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) nouvellement établie a également pris part à cette activité.

Lors de l'ouverture, la Rapporteuse de la CNDH a notamment soutenu l'initiative de la société civile et reconnu le besoin de garantir une meilleure protection aux défenseur.es des droits humains en République du Congo. « A travers leurs actions, les défenseur.es se préoccupent de la protection des droits de tous/toutes les citoyen.nes, qu'en est-il de leurs propres droits ? Ne devraient-ils/elles pas, à ce titre, bénéficier d'une protection spécifique ? » s'exclame Madame Nzaou-Moyen Ngnia Ngama, la Rapporteuse de la CNDH.

« Les acteurs/actrices des organisations non gouvernementales des droits humains au Congo sont confronté.es à plusieurs difficultés, dont la plus fondamentale est l'absence de cadre juridique pour protéger leurs actions et leurs personnes, » a ajouté Christian Mounzé, Président de la RPDH.

Cette première journée fut l'opportunité pour les défenseur.es de partager les défis particuliers auxquels ils/elles font face quotidiennement dans leur travail, notamment la relation conflictuelle qu'ils/elles entretiennent avec les forces de l'ordre, qui souvent demeurent inactives face aux dénonciations, ou encore l'état de peur constante dans lequel ils/elles évoluent, qui les conduit à l'auto-censure par crainte de représailles.

« Nous faisons un travail qui consiste à dénoncer certains abus parfois à l'encontre des gouvernant.es. Cela nous vaut des intimidations et parfois des arrestations, comme cela a été le cas des membres du mouvement citoyen Ras-le-bol. Une loi protégeant les acteurs/actrices de la société civile ne pourra que booster nos actions en faveur des droits des populations », [a précisé Luce Gangoué, la Coordinatrice adjointe de Ras-l-bol.](#)

ISHR a également pu partager son expérience dans la région relative au renforcement du cadre juridique de protection des défenseur.es en prenant notamment pour exemple les cas de [la Côte d'Ivoire](#), du [Burkina Faso](#) et du [Mali](#). Ces processus ont notamment été informés par [la loi type sur la reconnaissance et la protection des défenseur.es des droits humains.](#)

La seconde journée quant à elle, s'est focalisée sur des travaux de groupe permettant d'établir différentes stratégies qui constitueront un plan d'action. Ce processus a permis aux participant.es d'analyser les

campagnes mises en œuvre jusqu'à maintenant, dans le but d'en tirer les bonnes pratiques à inclure dans leur stratégie.

Enfin, les participant.es se sont accordé.es sur l'importance de continuer les discussions avec toutes les parties prenantes relatives au renforcement du cadre juridique protégeant les défenseur.es des droits humains, notamment à travers une loi spécifique pour la reconnaissance et la protection des défenseur.es en République du Congo.

Contacts :

Adélaïde Etong Kame, ISHR Africa Advocacy Consultant, a.etong@ishr.ch

Christian Mounzeo, Président de la RPDH, rpdhcongob@gmail.com

Photo : ISHR

ISHR